

En 2020, les contrats aidés remobilisés face à la crise sanitaire

En 2020, les entrées en contrats aidés continuent de diminuer mais sont davantage ciblées sur les jeunes dans le cadre du plan #1jeune1solution. À partir de l'été, les modalités d'entrée dans le secteur marchand sont assouplies. Les effets positifs de ce plan se poursuivent et s'intensifient en 2021. Au-delà de ce ciblage renforcé à destination des jeunes, les recrutements en contrats aidés visent les publics prioritaires.

Les métiers exercés en contrat aidé reflètent l'incidence de la crise sanitaire, avec moins d'assistants auprès des enfants et plus de personnel polyvalent des services hospitaliers. Les contrats, qui sont essentiellement à durée déterminée, voient leur durée légèrement diminuer, mais le temps partiel recule un peu sous l'effet de la baisse des embauches de l'Éducation nationale. Les formations prévues dans le cadre de ces contrats sont effectivement suivies dans 71 % des cas (+10 points par rapport à 2019).

En 2020, les embauches initiales et les reconductions en contrats aidés (encadré) s'élèvent à 82 000, après 99 000 en 2019. 95 % sont des parcours emploi compétences (PEC, secteur non-marchand) et 5 % des contrats uniques d'insertion - contrats initiatives emploi (CUI-CIE, secteur marchand).

Les emplois aidés notamment remobilisés à destination des jeunes suite à la crise sanitaire

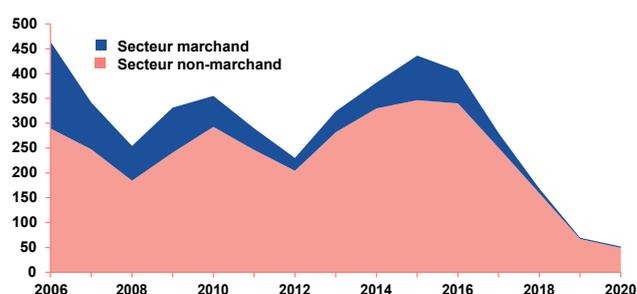
Alors que leur prescription était en baisse depuis 2017 (graphique 1), les contrats aidés sont de nouveau mobilisés pour lutter contre le chômage des plus jeunes suite à la crise sanitaire. Le ciblage sur les jeunes est accentué à partir de l'été 2020, avec le lancement du plan #1jeune1solution. Ce dernier prévoit, via la circulaire du 28 septembre 2020,

la création de 20 000 PEC et 10 000 CIE supplémentaires en faveur des moins de 26 ans. Il relève aussi le taux de prise en charge des « PEC Jeunes » (à 65 %, contre 50 % en moyenne). Enfin, il étend la souscription de CIE aux jeunes, alors que depuis 2018, elle n'était autorisée que dans les départements et régions d'outre-mer (Drom) ou par les conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM).

Au final, en 2020, 17 800 jeunes sont entrés en PEC et 2 300 en CIE. La part des jeunes en contrats aidés progresse (25 % des entrées en 2020, contre 16 % en 2018, tableau 1). La moitié des entrées ou reconductions en CIE en 2020 concernent des jeunes, contre le quart en 2019.

La part des jeunes parmi les bénéficiaires de contrats aidés augmente encore plus nettement depuis le premier semestre 2021. Ainsi, au cours des 7 premiers mois de l'année, les moins de 26 ans enregistrent 16 400 entrées en PEC (contre 7 000 l'an passé à la même période) et 34 300 entrées en CIE (contre une centaine l'an passé). Sur la même période, 56 % des entrées en contrats aidés et 93 % des entrées en CIE concernent les jeunes.

GRAPHIQUE 1 | Bénéficiaires d'un contrat aidé
En milliers



Lecture : au 31/12/2020, on dénombre 52 000 bénéficiaires de contrats aidés. Les données depuis 1990 figurent dans le graphique 3, [en ligne](#).

Champ : effectifs au 31/12. France métropolitaine.

Source : Agence de services et de paiement (ASP) ; traitement Dares.

TABLEAU 1 | Part des jeunes de moins de 26 ans parmi les entrées en contrat aidé En %

	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
Ensemble.....	30,8	25,4	16,3	20,2	24,6	55,6
PEC** / CAE	16,1	14,5	15,6	19,8	23,1	32,9
CIE.....	28,0	24,2	26,3	25,6	52,1	92,9

* : données provisoires et calculées sur les 7 premiers mois de l'année.

** les PEC ont succédé aux CAE le 1^{er} janvier 2018.

Lecture : en 2016, 30,8 % des entrées en contrats aidés concernaient un jeune de moins de 26 ans.

Champ : embauches initiales et reconductions en PEC, CAE et CIE ; France.

Source : ASP ; traitement Dares.

Pour les jeunes, les enveloppes PEC et CIE désormais fongibles

Suite au plan *#1jeune1solution*, les enveloppes de prescriptions en « PEC Jeunes » et « CIE Jeunes » deviennent fongibles. Les contrats peuvent être prescrits indifféremment, dans le respect de la cible globale allouée à chaque région sur le cumul des deux dispositifs.

Cette latitude, qui permet de répondre au mieux aux besoins du territoire, est largement mobilisée dans certaines régions (graphique 2). La part des entrées en CIE dans l'ensemble des contrats aidés pour les jeunes de moins de 26 ans dépasse 20 % en Corse, dans les Pays de la Loire et en Normandie. À l'inverse, elle est inférieure à 5 % en Centre-Val de Loire et Bourgogne-Franche-Comté.

Des recrutements en PEC visant davantage les publics prioritaires

Depuis sa création en 2018, le dispositif des PEC s'est recentré sur les jeunes mais aussi sur (tableau 2) :

- les résidents des zones prioritaires (+10 points), notamment des Drom (+8 points) ;
- les publics les moins diplômés (+5 points pour les personnes de niveau de formation inférieur au BEP-CAP) ;
- les bénéficiaires des minima sociaux (+3 points).

En revanche, la part des bénéficiaires de PEC en situation de handicap baisse continûment (-3 points), de même que celle des personnes de 50 ans ou plus (-6 points).

Les métiers exercés en contrat aidé, parfois affectés par la crise sanitaire

Tous âges confondus, les métiers exercés par les entrants en PEC sont souvent peu qualifiés (nettoyage des locaux, secrétariat, accueil et renseignements, etc., tableau 3). Ils sont diversement impactés par la crise sanitaire. Ainsi, la part du métier d'assistance auprès d'enfants diminue fortement en 2020 (-9 points) en lien avec les épisodes de confinement au cours desquels la garde des enfants était assurée par l'entourage familial. Mais elle avait déjà diminué l'année précédente du fait de l'arrêt des recrutements en contrat aidé des personnes en accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) à partir du 1^{er} juillet 2019. À l'inverse, la part du personnel polyvalent des services hospitaliers augmente.

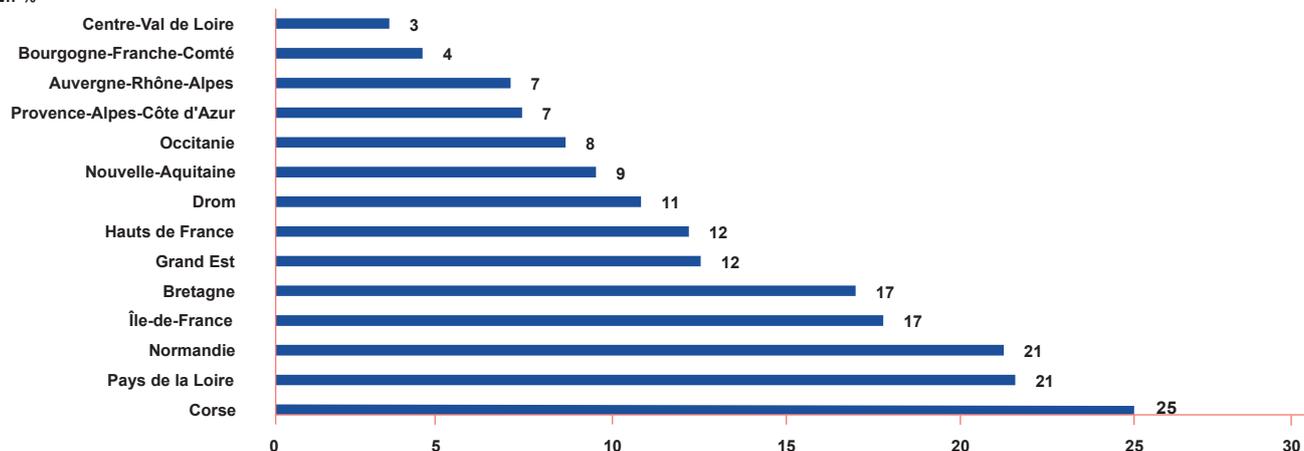
Des contrats plus courts, mais moins souvent en temps partiel

En 2020, 96 % des PEC sont en contrat à durée déterminée (CDD). Leur durée moyenne prévisionnelle (entrée initiale et reconduction) est de 10,6 mois, en baisse de 0,5 mois comparativement à 2019 (tableaux 10 et 11, [en ligne](#)).

79 % des embauches en PEC en 2020 sont à temps partiel, en diminution de 3 points par rapport à 2019. Cette baisse provient principalement du repli des embauches dans l'Éducation nationale, qui recrutait systématiquement en contrat de 20 heures par semaine. En moyenne, un bénéficiaire de PEC travaille 25 heures hebdomadaires.

GRAPHIQUE 2 | Part des CIE dans les entrées en contrat aidé des jeunes selon la région

En %



Lecture : en 2020, les CIE représentent 3 % des entrées et reconductions en contrats aidés chez les moins de 26 ans en région Centre-Val de Loire.

Champ : embauches initiales et reconductions en CIE parmi les jeunes de moins de 26 ans ; France.

Source : ASP ; traitement Dares.

TABLEAU 2 | Caractéristiques des salariés commençant un PEC

En %

	2018	2019	2020
Sexe			
Homme	25,7	30,0	32,7
Femme.....	74,3	70,0	67,3
Âge			
Moins de 26 ans	15,9	19,8	23,1
De 26 à 49 ans	49,4	49,7	48,5
50 ans ou plus	34,6	30,6	28,4
Niveau de formation			
Jusqu'au niveau CAP-BEP, sans diplôme autre que le Certificat d'Éducation Professionnelle (CEP)	28,7	31,6	34,1
Niveau CAP-BEP avec diplôme.....	25,3	25,7	25,6
Niveau Baccalauréat avec ou sans diplôme.....	26,2	25,4	24,7
Supérieur au Baccalauréat	19,8	17,3	15,5
Durée d'inscription à Pôle emploi avant l'embauche			
Non-inscrit.....	4,8	5,1	5,5
Moins de 6 mois.....	13,7	15,2	15,6
De 6 à 11 mois.....	11,8	12,7	12,3
De 12 à 23 mois.....	29,3	27,0	25,3
24 mois ou plus.....	40,4	40,0	41,2
Personnes en situation de handicap	16,4	14,8	13,8
Bénéficiaire d'un minimum social	30,7	32,5	33,3
Zone prioritaire *	38,9	45,4	48,5
Quartiers prioritaires de la ville (QPV)	13,6	13,9	13,5
Zones de revitalisation rurale (ZRR).....	15,3	18,3	19,0
Départements et régions d'outre-mer (Drom).....	14,1	18,4	22,0

* Dans l'ensemble des zones prioritaires, les bénéficiaires des Drom habitant en QPV ou en ZRR ne sont comptés qu'une fois.

Lecture : en 2020, 28,4 % des PEC sont signés par des personnes âgées de 50 ans ou plus.

Champ : embauches initiales et reconductions en PEC ; France sauf pour les QPV pour lesquels le champ est la France métropolitaine.

Source : ASP ; traitement Dares.

TABLEAU 3 | Les métiers exercés par les salariés entrés en PEC

En %

	2018	2019	2020
Nettoyage de locaux.....	10,1	12,4	14,6
Assistance auprès d'enfants.....	27,6	17,6	8,5
Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents	5,1	6,7	7,9
Personnel polyvalent des services hospitaliers	5,2	5,9	7,3
Maintenance des bâtiments et des locaux.....	5,0	5,7	6,4
Entretien des espaces verts	3,7	5,2	6,1
Personnel polyvalent en restauration	2,5	3,7	4,3
Facilitation de la vie sociale	2,3	3,0	3,1
Secrétariat	2,9	3,1	3,1
Accueil et renseignements.....	2,2	2,8	3,1
Éducation et surveillance au sein d'établissements d'enseignement.....	7,8	3,8	3,0
Opérations administratives	2,0	2,4	2,5
Assistance auprès d'adultes	2,1	2,3	2,2
Nettoyage des espaces urbains	1,3	1,8	2,0
Services domestiques.....	1,5	1,8	1,7
Animation d'activités culturelles ou ludiques	0,9	1,2	1,5
Intervention socioculturelle	1,0	1,2	1,3
Autres métiers.....	16,7	19,3	21,3

Note : nomenclature du Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (Rome) de Pôle emploi.

Lecture : en 2020, 14,6 % des bénéficiaires de PEC exercent le métier de nettoyage de locaux.

Champ : embauches initiales et reconductions en PEC ; France.

Source : ASP ; traitement Dares.

Des intentions de formation pas toujours suivies d'effet

Les PEC incluent des exigences renforcées en matière d'accompagnement et de formation des bénéficiaires. Dans 98 % des contrats, une ou plusieurs actions d'accompagnement professionnel sont envisagées, et dans 95 % des cas, une

action de formation est prévue (tableau 4). Sur ce second volet, l'acquisition de nouvelles compétences et l'adaptation au poste de travail sont les actions les plus couramment envisagées.

TABLEAU 4 | Actions d'accompagnement et de formation déclarées par les employeurs

En %

	2018	2019	2020
Actions d'accompagnement social	5,6	6,5	7,4
Actions d'accompagnement professionnel	98,4	98,4	98,2
Remobilisation vers l'emploi	32,6	35,0	35,8
Aide à la prise de poste	62,2	64,3	62,6
Élaboration du projet professionnel et appui à sa réalisation	30,3	30,6	31,9
Évaluation des capacités et des compétences	29,9	32,1	34,1
Aide à la recherche d'emploi.....	18,4	18,1	18,8
Autre	12,3	10,2	8,8
Actions de formation	97,8	92,7	95,0
Adaptation au poste de travail.....	63,3	58,8	58,4
Remise à niveau.....	9,7	10,5	10,6
Préqualification.....	2,9	2,9	3,0
Acquisition de nouvelles compétences	75,1	72,9	76,9
Formation qualifiante.....	13,9	14,6	14,7

Lecture : 7,4 % des PEC signés en 2020 affichent l'intention d'actions d'accompagnement social.

Champ : embauches initiales et reconductions en PEC ; France.

Source : ASP ; traitement Dares.

L'obligation d'engager des actions au moment de la prescription des PEC explique ces taux très élevés d'intention. Dans les faits, les formations réalisées sont toutefois inférieures aux engagements. En 2020, 71 % des salariés en PEC déclarent avoir effectivement suivis une formation pen-

dant leur contrat (enquête Dares-ASP adressée aux sortants de contrats aidés). Cette proportion s'accroît de 10 points par rapport à 2019, traduisant sans doute l'accent plus important mis sur la formation dans le cadre des PEC.

Encadré • Les contrats aidés en 2020

Les contrats aidés sont des contrats subventionnés par l'État, qui ont pour objectif de favoriser l'embauche et l'accompagnement dans l'emploi des personnes qui en sont éloignées. Les pouvoirs publics définissent chaque année les modalités de leur mise en œuvre : public visé, crédits alloués et objectifs d'embauches.

En 2020, deux types de contrats aidés sont disponibles :

- les parcours emploi compétences (PEC) dans le secteur non-marchand, dont le coût est pris en charge en moyenne à 50 % par les pouvoirs publics (et à 65 % pour les « PEC Jeunes ») ;
- les contrats uniques d'insertion - contrats initiatives emploi (CUI-CIE), dans le secteur marchand, avec un taux de prise en charge par les pouvoirs publics de 36 % en moyenne.

Le dispositif des contrats aidés a été profondément renouvelé ces dernières années. Les prescriptions par l'État ont diminué entre l'été 2017 et le début de la crise sanitaire. Début 2018, les PEC se sont substitués aux contrats uniques d'insertion - contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

Damien Euzénat (Dares).

Pour en savoir plus

Des données complémentaires sont accessibles [en ligne](#) sur la programmation et les embauches en contrat aidé, l'évolution des effectifs en contrat aidé, les caractéristiques des contrats, etc.

Directrice de la publication

Anne-Juliette Bessone

Directrice de la rédaction

Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction

Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes

Guy Barbut, Bruno Pezzali

Mise en page et impression

Dares, ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Dépôt légal

à parution

Numéro de commission paritaire

3124 AD. ISSN 2109 – 4128
et ISSN 22674756

Réponses à la demande

dares.communication@travail.gouv.fr

Contact presse

Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.



STATISTIQUE
PUBLIQUE